

Bulletin Municipal n°6

Belfort du Quercy 17 janvier 2012



Photo de M. Roland GRIMAL

BELFORT DU QUERCY

SOMMAIRE :

- P.1** Le mot du Maire,
Invitation vœux à la population
- P.2/3/4/5** Compte Administratif 2012,
le Budget Communal 2013
(Commune, Assainissement)
- P.6** La salle des fêtes,
- P.7/8** Les investissements 2013,
- P.9** L'organisation périscolaire,
- P.10** L'école
(article réalisé par les enfants),
- P.11** Les ordures ménagères,
- P.12/13/14/15** Les Associations,
- P.16** Les élections 2014,
- P.17** L'état civil, l'urbanisme,
le conseil municipal,
- P.18/19** Espace jeux, atelier créatif,
- P.20** Infos pratiques.

Le mot du Maire

Comme à la fin de chaque année, nous venons vers vous pour faire le bilan de l'action municipale sur l'année 2013.

Après de longues négociations, nous avons obtenu un deuxième poste d'enseignant à la rentrée 2013. Afin d'accueillir cette deuxième classe, un investissement a été fait dans l'achat d'un algéco qui a été aménagé afin de pouvoir recevoir les élèves dans de bonnes conditions.

Les travaux d'agrandissement de l'école avec la création d'une deuxième classe se poursuivent, et nous espérons pouvoir l'aménager dans le courant du mois de février 2014, si les conditions climatiques le permettent.

Nous avons fait l'acquisition de la grange, de la

maison et du pigeonnier, situés sur un terrain de la famille Caminel, à côté de la mairie. Il faut penser à l'avenir !

Tous ces investissements ont été finalisés par des subventions, de l'autofinancement et des emprunts, vous trouverez tous les détails dans les pages suivantes.

La semaine scolaire de 4 jours et demie débutera en septembre 2014. Nous travaillons avec l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Belfort / Fontanes / Montdoumerc) sur cette réforme afin de proposer un service de qualité à vos enfants.

Tous les bénévoles qui souhaitent s'investir auprès de la vie scolaire sont les bienvenus. Nous

nous devons de réussir dans ce projet d'école.

Je souhaite également remercier tous les responsables et bénévoles d'associations qui s'investissent et donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre et animer notre Commune.

L'année 2014 sera une année électorale.

Les 23 et 30 mars 2014 vous serez amenés à élire 15 conseillers municipaux et non plus 11 comme auparavant car la population INSEE de Belfort a dépassé les 500 habitants.

En mai 2014, auront lieu les élections européennes.

**Le Conseil Municipal
vous souhaite une
bonne année 2014 ainsi
qu'à tous vos proches.**

Invitation à la population



Monsieur le Maire et son équipe municipale adresseront leurs vœux à la population Belfortoise le :



Dimanche 12 Janvier 2014 à 15h00

Un bilan de l'année vous sera présenté suivi d'un goûter.

L'Association BPM danse de Montdoumerc nous fera le plaisir de nous divertir avec des danses de country et claquettes.



Le budget communal 2013

• Le BUDGET PRINCIPAL Communal ,

→ Le COMPTE ADMINISTRATIF 2012,



L'ordonnateur, le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, intervenue au 31 janvier 2013, pour l'année 2012, l'ordonnateur établit le Compte Administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux budgets annexes (CCAS et Assainissement).

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 695,76		89 755,76		119 451,52
Opération exercice	75 891,91	48 629,72	314 884,68	343 867,79	390 776,59	392 497,51
Total	75 891,91	78 325,48	314 884,68	433 735,58	390 776,59	511 949,03
Résultat de clôture		2 433,57		118 738,87		121 172,44
Restes à réaliser	88 488,00	0,00			88 488,00	0,00
Total cumulé	88 488,00	2 433,57		118 738,87	88 488,00	121 172,44
Résultat définitif	86 054,43			118 738,87		32 684,44

« le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale »

Le Compte Administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement.
Voté à l'unanimité des membres présents par délibérations n°2013-04-002 ; 2013-04-005 ; 2013-04-008 du 8 avril 2013.

Dans l'ensemble des sections : résultat de clôture 2012 (excédentaire) : **32 684,44 €**

- Un déficit en section d'investissement de 86 054,43 €,
- Un excédent en section de fonctionnement de 118 738,87 €

Budget Primitif 2013 :

on prévoit au compte 1068 un montant de 86 054,43 € afin de couvrir le déficit d'investissement au 31/12/2012.

Au R002, on réaffecte la différence soit 32 684,44 € en section de fonctionnement pour bonifier celle-ci.



Le BUDGET COMMUNAL 2013,



- **Qu'est-ce que le budget ?**

Le budget est un acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

- **Qui prépare le budget ?**

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, et plus particulièrement la secrétaire de Mairie chargée de la comptabilité qui assure la direction financière.

- **Qui vote le budget ?**

Le budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté le 8 avril 2013.

- **Qui contrôle l'exécution budgétaire ?**

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

- **Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?**

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par la secrétaire de Mairie et visés par le Maire. Toutefois, c'est le Centre des Finances Publiques de Lalbenque qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

- **De quoi se compose le budget ?**

Il est divisé en deux parties : une **section de fonctionnement** (qui est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux) et une **section d'investissement** (qui intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux).

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	369 765,44	337 081,00
Résultat de fonctionnement reporté		32 684,44
Total section Fonctionnement	369 765,44	369 765,44
INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	505 714,80	591 769,23
Restes à réaliser	88 488,00	0
Solde d'exécution de la section d'investissement		2 433,57
Total section Investissement	594 202,80	594 202,80
TOTAL GÉNÉRAL	963 968,24	963 968,24

On peut se rendre compte que par rapport à l'an passé, la section d'investissement est équilibrée avec un surplus de 404 346,79 €.

Cela s'explique avec les deux gros investissements de l'année (l'achat d'un ensemble immobilier au bourg du village et les travaux d'agrandissement et de mise en sécurité de l'école communale).

TAXES LOCALES DIRECTES pour l'année 2013

TAXE D'HABITATION

C'est quoi ?

C'est un impôt local perçu par la commune. Elle sert à financer en partie le budget et contribue au développement des équipements collectifs et publics et des services qui ne sont pas à la charge de l'Etat, comme les routes, les écoles...

Qui doit payer ?

Toute personne disposant d'un logement au 1er janvier de l'année d'imposition doit s'acquitter de cet impôt, qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit. La taxe d'habitation s'applique également aux résidences secondaires.

Quels sont les locaux, terrains concernés

Tous types de logements, maisons individuelles ou appartements, et leurs dépendances, garages, granges

TAXE FONCIÈRE

C'est un impôt qui permet de financer le budget de la commune, de l'intercommunalité et des départements. On distingue la taxe foncière sur les bâtis, les non bâtis.



Les propriétaires, les usufruitiers et fiduciaires doivent s'acquitter de cette taxe, même si le logement n'est pas occupé. Cette taxe ne peut pas être récupérée par les propriétaires auprès de leurs locataires.

- le bâti : désigne des constructions et des bâtiments élevés au-dessus du sol ou construits en sous-sol.

- le non-bâti : tout propriétaire d'un terrain, quel que soit sa nature doit s'acquitter de la taxe foncière.

	Taux votés Part COMMUNE 2013	Taux moyens communaux 2012		Taux 2012 Des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE D'HABITATION	6,96	23,83	18,05	6,11
TAXE FONCIÈRE (bâti)	4,30	20,04	21,58	5,41
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	44,47	48,79	145,95	54,31
Cotisation Foncière des Entreprises	13,19	25,59	/	10,93



Subventions versées à diverses associations / Budget Primitif 2013 (en €)

Associations de la Commune :

- Comité des fêtes de Saint Geniès 150,00
- Syndicat des chasseurs de Belfort 150,00
- Comité des fêtes de Belfort 1 000,00
- Les genêts de Belfort 150,00
- Ass. du Léoure Parents d'élèves 600,00
- Coopérative scolaire de Belfort 300,00
- Amicale du Léoure / Chasse 100,00
- « Lous Aluserpits » 200,00

Associations extérieures à la Commune :

- Amicale Sapeurs Pompiers Lalbenque 50,00
- F.N.A.C.A. du Canton 40,00
- Amicale du 8ème R.I 30,00
- Musée de la Résistance 30,00
- Football Club Lalbenque / Fontanes 200,00



La salle des fêtes ...

Planning 2014 *salle des Fêtes*

COMITÉ DES FÊTES
Les GÉNÈTS du Belfort
Les CHASSEURS

MAISON et TERRIER
Particuliers
Associatif Ravants d'échecs
Les Amis du St Jean

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M Jour de l'An	1 S	1 D Changement	1 M	1 J Fête du travail	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S Toussaint	1 L
2 J	2 D	2 D Changement	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S Apres l'anné	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M Mardi gras	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D Epiphane	5 M	5 M Cendres	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M Mkandoué	5 V	5 D	5 M	5 M Royaume
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D Mardi des rois
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J Victoire 1945	8 D Pentecôte	8 D M. Kandoué	8 V	8 L	8 M	8 S BELOTE	8 L
9 J	9 D	9 D Carême	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S BELOTE	11 M	11 M	11 V	11 D Mardi de l'indépendance	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S l'anné	11 M Anniversaire 1718	11 J
12 D MAIRIE	12 M	12 M	12 S Repas de	12 J	12 M	12 S	12 M	12 V	12 D SOUPÉ	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D Eclat	13 M	13 V	13 D	13 M Fête Nationale	13 S Journée	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L Fête Nationale	14 J Votive	14 D Pétronie	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S BELOTE	15 S Saints JAMES	15 M	15 J	15 D Fête des Rios	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D 50 ans pour	16 M
17 V	17 L	17 L	17 M	17 V	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S BELOTE	18 M	18 M	18 V	18 L	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 V	19 L	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J Mardi Gras	20 D Pâques	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S Grillades	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D Week
22 M	22 S 50 ans de l'indépendance	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S Saints	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M AUTOMNE	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 V	24 L	24 M	24 M
25 S	25 M	25 M Anniversaire	25 V	25 D Fête des Mères	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S BELOTE	25 M	25 J Week
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 S	29 S + 1h	29 M	29 J Automne	29 D	29 M	29 M	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D Week	30 M
31 V	31 L	31 L	31 S	31 S	31 M	31 J	31 D	31 V	31 V	31 M	31 M

Information sur les tarifs de location salle des fêtes :

	Commune		Hors Commune	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Location salle	100 €	Gratuit	350 €	350 €
Forfait chauffage	100 €	70 €	120 €	120 €
Location vaisselle	60 €	Gratuit	60 €	60 €
Caution	150 €	150 €	150 €	150 €

Il avait été décidé par délibération n°2012-12-007 de facturer aux associations internes à la Commune, la location de la salle des fêtes au tarif d'un particulier interne à la Commune, si celles-ci organisaient des manifestations internes à leurs clubs et non ouvertes à un public autre que ses membres (sans distribution de tracts, sans publicité au préalable).

Rappel 2013 : la salle des fêtes a été réservée 21 fois par les associations de la commune et seulement 8 fois par les particuliers Belfortois.

Achat d'une CITERNE SOUPLE :

La commission sécurité qui s'est réunie dans le cadre de l'agrandissement et de la mise en sécurité de l'école communale nous a imposé, en cas d'incendie, d'installer une citerne souple à proximité du bâtiment scolaire. Celle-ci a été placée en bas du village, rue du château, sur un terrain communal.

Prix d'achat TTC : 3 528,02 € TTC



Citerne souple installée rue du château.

Achat d'un ensemble immobilier situé au bourg :

La Commune s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier situé dans le bourg à côté de la Mairie.

Ce lot comprend une grange avec écurie et hangar attenant, une maison d'habitation à aménager, un pigeonnier en ruine, le tout sur une parcelle de 2 800 m².

Prix d'achat TTC : 130 000 € + 2 587,02 € (frais d'acte)



Ensemble de biens immobiliers

Déneigement des routes

Départementales :



Tracteur communal équipé de la lame de déneigement.

Depuis deux ans, la mairie a mis en place un service de déneigement qui est utile et apprécié de tous.

Afin de légaliser cette pratique, nous avons rencontré il y a quelques semaines le Conseil Général dans le but d'établir une convention qui couvrirait cette action pour la partie des routes départementales.

Il nous a été prescrit beaucoup de recommandations, d'engagements et surtout de normes très contraignantes qui impliqueraient le changement de notre tracteur communal. Il a donc été décidé, face à ce constat, de ne déneiger que les routes communales et intercommunales pour lesquelles nous sommes

habilités. Le Conseil Général se chargera par conséquent du déblaiement de sa partie.

Il faut tout de même savoir, que le Conseil Général ne souhaitait pas nous déléguer cette compétence, et que notre commune est classée en 4ème catégorie en terme de priorité !

Les interventions ne pourront donc pas être réalisées aussi rapidement que nous le faisons jusqu'à présent. Il en va de même pour les coulées de boues sur les routes départementales, nous leur laisserons le soin d'intervenir pour le nettoyage.

Pour autant, je tiens à vous rappeler que cette lame à neige est un appareil polyvalent et que notre employé communal s'en sert sur les chemins castinés en changeant le sabot racleur.

Face à toutes ces normes qui ont un coût important pour notre économie, espérons que la météo sera plus clémente et que la neige nous épargnera !

Voirie Communale et

Communautaire :

Le programme **VOIRIE 2013** se termine avec une année très pluvieuse et de fortes gelées qui ont mis à rude épreuve notre voirie.

Face à l'augmentation du coût des matières premières et du coût du travail, il convient d'être vigilant pour l'utilisation de notre voirie.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

→ 23 700 € TTC

pour la voirie communale,

→ 88 500 € TTC

pour la voirie communautaire.

Ces sommes sont assez stables mais il faut rester prudent car pour un budget équivalent, d'année en année, on rénove moins de distance.



Route Départementale du bourg.

Résultat de l'Appel d'Offres



Algéco aménagé en salle de classe.



L'école.

- **Lot n°1 – GROS ŒUVRE**
SAS MALIQUE – Mercuès (46090) : 72 257,61 € TTC
- **Lot n°2 – OSSATURE BOIS / BARDAGE**
Entreprise DEILHES – Belfort du Quercy (46230) : 61 445,89 € TTC
- **Lot n°3 – ETANCHEITE / ZINGUERIE**
Sarl EUROTIP – Pompignan (82170) : 20 221,12 € TTC
- **Lot n°4 – MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS**
Menuiserie DELNAUD – Rocamadour (46500) : 41 479,72 € TTC
- **Lot n°5 – PLATRERIE / FAUX PLAFONDS**
Entreprise CAVAILLE – Vaylats (46230) : 30 417,33 € TTC
- **Lot n°6 – REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE**
Sarl LACAZE – Montauban (82000) : 18 393,21 € TTC
- **Lot n°7 – PEINTURE REVETEMENT MURAUX**
Eurl GAUDENZIO – Montauban (82000) : 6 743,00 € TTC
- **Lot n°8 – PLOMBERIE / SANITAIRE/ CHAUFFAGE**
Sarl FAURIE – Cahors (46000) : 39 694,04 € TTC
- **Lot n°9 – ELECTRICITE / VMC**
SA FAUCHE – Cahors (46000) : 24 702,10 € TTC
- **Lot n°10 – SERRURERIE / METALLERIE**
Entreprise FREZALS – Albias (46140) : 12 381,46 € TTC



Agrandissement de l'école



Nouvelle salle de classe



Bibliothèque



Aménagement des WC

PLAN DE FINANCEMENT

► Dépenses :	
• coût de l'opération TTC (avec frais annexes)	485 576 €
► Recettes :	
• Subvention de l'Etat au titre de la DETR	128 098 €
• Subvention de la Région au titre du FRI	18 900 €
• Subvention du Département au titre du FAPEC	15 000 €
• Subvention du Ministère de l'Intérieur (enveloppe parlementaire)	20 000 €
• Emprunt bancaire	180 000 €
• Récupération du FCTVA	67 300 €
• Autofinancement	56 278 €

Un poste supplémentaire a été attribué à l'école communale de Belfort pour la rentrée 2013/2014.

Deux classes :

- **CM1/ CM2 : 20 élèves**
(enseignante Mme LAMBERT Alexandra)
- **CM1 / CM2 : 19 élèves**
(enseignante Mme Bonadei Maylis)

Compte tenu du retard des commencements des travaux suite aux aléas de l'Appel d'Offres, la commune a investi dans l'achat d'un algéco aménagé en salle de classe provisoire.

Les élèves de cette deuxième classe devraient déménager dans la nouvelle construction durant le mois de Février 2014.



fruits et légumes de saison



MANGEZ VOS

Le RESTAURANT SCOLAIRE :

En septembre dernier, avec l'attribution d'une seconde classe, la Commune a dû revoir l'organisation du restaurant scolaire communal. Nous avons réussi à organiser les salles en séparant les enfants afin de ne faire qu'un seul service de restauration. Roseline Manchado qui concoctait de bons petits plats a dû laisser de côté ses plats et ses coctes.

Les locaux inadaptés et le matériel in-

suffisant nous ont obligé à faire appel, pour l'année scolaire 2013/2014, à une entreprise de livraison de repas, MIDI RESTAURECO située à Cahors. Elle réalise les repas à base de produits de saison. Les menus allient fraîcheur, qualité, équilibre et variété.

Les produits frais sont sélectionnés auprès de fournisseurs locaux, les menus sont validés par des diététiciennes.



Restaurant scolaire

La GARDERIE :



Roseline Manchado, Agent Communal Titulaire, secondée par Julie Roumiguié, le matin et Marine Mapelli, le soir (Agents Contractuels) accueillent les enfants fré-

quantant le Regroupement Pédagogique Intercommunal à partir de 7h50 jusqu'à 9h et le soir de 16h30 à 17h40. Il est utile de rappeler que ce service social est entièrement GRATUIT pour les familles.

Elle a pour but d'accueillir, en dehors des horaires scolaires, les enfants fréquentant le RPI Belfort / Fontanes / Montdoumerc, scolarisés sur la commune et ou habitant la commune.



Roseline, Julie, Marine

Le TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL :

Il est organisé sur la Commune un transport scolaire pour les enfants habitant la Commune et qui fréquentent le RPI.

C'est une prestation GRATUITE placée sous l'autorité municipale. Un règlement intérieur a été distribué aux familles qui l'ont validé. Les règles de sécurité sont importantes et doivent être respectées. Afin que ce service perdure et que le Conseil Général du Lot continue à subventionner mensuellement la Commune, il a fallu adhérer à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le dossier a été validé, un budget annexe Transport Scolaire Communal a été créé et voté.

Une licence nous a été attribuée.

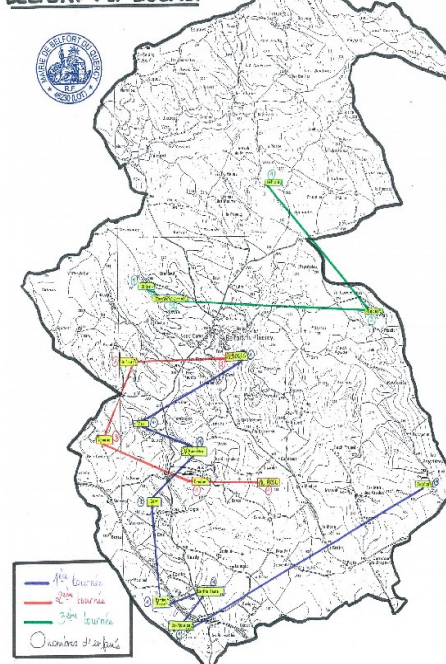
En application de l'article 10, dernier alinéa de la convention de délégation de compétence, le montant de la contribution départementale ne peut être supérieur au montant des dépenses supportées par l'organisation secondaire, soit la Commune.

Il a été alloué à la Commune une contribution quotidienne de jour de transport de 66,14 €.

Cette année, 22 enfants sont transportés matin et soir répartis en 3 tournées.



BELFORT DU QUERCY



L'école, les élèves de Belfort à la découverte de la musique latino-américaine



Après le spectacle musical « Amalgama Trio » à l'auditorium de Cahors, les élèves de la classe de Mme Bonadei (CM1 et CM2) témoignent.



« Le matin du 28 novembre à neuf heures les maitresses nous ont dit de ne pas faire les imbéciles pendant le spectacle puis on est parti avec le bus à Cahors pour voir un magnifique spectacle à l'auditorium de Cahors. Il y avait 334 enfants. Les enfants étaient accompagnés par Alexandra Lambert, Maylis Bonadei et mesdames Leclerc et Borderon. Le spectacle a duré une heure.

Le spectacle s'appelait « Amalgama Trio » car les musiciens étaient trois. Il n'y avait pas que de la musique, il y avait du chant, ils dansaient même, ils étaient rigolos.

Les musiciens s'appelaient Osvaldo Hernandez Napoles, Patricia van Cauenberge-Hernandez, Mina Kanto. Osvaldo, le compositeur est mexicain. Patricia et Mina sont belges. Ils nous ont raconté qu'ils sont actuellement en tournée dans toute la France et que la semaine dernière ils étaient au stade de France à Paris ! Le débat est vif dans la classe pour avoir si c'était une plaisanterie ou pas... (NDLR).



www.peterdejongh.be

Nous avons fait la découverte de la musique d'Amérique latine, région du monde où se trouvent des pays pauvres. La musique était d'origine latino-américaine mais avec des rythmes africains, pourquoi africains ? Parce que les Africains furent réduits en esclavage au XVIIème siècle pour travailler dans les plantations de canne à sucre, de café et de cacao en Amérique latine. En effet, les Indiens mouraient en masse à cause des maladies, et les colons européens ont eu besoin de nou-

veaux travailleurs. Ces esclaves n'avaient pas le droit de jouer de la musique avec leurs instruments alors ils en faisaient avec ce qu'ils avaient sous la main.

Cette musique est donc issue des cultures africaines du fait de la traite des esclaves amenés d'Afrique (entre 11 et 13 millions) pour travailler de force à la place des Indiens décimés mais elle est issue également des cultures amérindiennes ou précolombiennes (d'avant Christophe Colomb) ; les Aztèques, les Mayas, les Incas... La population de ces derniers est passée en un siècle (le XVIème) de 25 millions à 3 millions à cause de la colonisation par les Européens. Les cultures des descendants de ces colons européens (les gauchos) constituent le troisième grand apport à la musique latino-américaine.

Cette musique nous a fait voyager, le trio a joué avec des instruments de Bolivie, Pérou et Mexique. Les musiciens nous ont présenté de nombreux instruments naturels, la quena (flûte andine), le chekeré fait avec un fruit, laalebasse, et même une mâchoire d'âne la « quijada » dont jouait Osvaldo, les caracoles (ce sont de grands coquillages utilisés à l'origine par les Indiens du Mexique pour communiquer de village en village), et des percussions : les bombos (tambours), le tambourin amplifié, la cajita (petite boîte pour la quête à l'église), les boleadoras (genre de lasso pour chasser utilisé par les gauchos), le cajon (ancienne caisse de marchandises utilisée sur les bateaux négriers et dans les plantations, avec un petit trou derrière pour faire passer le son).

Les instruments des esclaves africains étaient les caisses (cajon) et la petite boîte (cajita), ceux des indiens étaient les mâchoires d'ânes, les coquillages, les flûtes, et ceux des gauchos les boleadoras. »



Quelques propos recueillis au retour :

« J'ai adoré le spectacle car les instruments étaient beaux à entendre et les musiciens étaient bien dans le rythme, on aurait dit qu'ils étaient nés avec un instrument et le monsieur était très drôle. »

« Je me suis imaginé que j'étais sur un aigle qui voyageait dans le monde. »

« Mon instrument préféré était le bombo (tambour). »

« Pendant le spectacle, j'ai l'impression qu'on était dans la jungle d'Amazonie avec plus de 300 enfants ; dans la jungle il y avait des instruments qui faisaient des sons d'oiseaux et d'autres faisaient le bruit des serpents. »

« Je me suis imaginé que j'étais en Inde. »

« La musique m'a évoqué l'image de la savane, d'un train et d'un serpent à sonnettes. »

« Ils ont bien joué, ils nous ont bien expliqué les instruments, c'était merveilleux. »

« Pendant le spectacle, je me suis imaginé que j'étais sur un cheval. »

« Au moment des coquillages, j'ai eu l'impression d'être dans un film préhistorique, avec Obélix et Astérix dans la forêt et ensuite sur la plage et ensuite sur un radeau et que derrière moi il y avait une personne qui jouait de la flûte. »

« Grâce aux coquillages (caracoles) je me suis sentie sur un bateau. »

Les caracoles faisaient des bruits aigus, il y en avait un avec accent grave et un deuxième avec un accent aigu. »

« Pendant le spectacle je me suis imaginée que j'étais dans la mer quand ils jouaient de la caracole. »

« Au milieu du spectacle j'ai eu l'impression qu'un cheval arrivait dans la salle et à la fin qu'un train arrivait. »

« J'ai adoré ce spectacle qui était merveilleusement présenté. »

« Je ne sais pas ce que pensent les autres mais moi j'aimerais y retourner. »

La classe de CM1-CM2 de Mme Bonadei



Les Ordures Ménagères

La **Communauté de Communes du Pays de Lalbenque** facture la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'année une fois par an, au cours du mois de juin.



La Communauté des Communes procède plusieurs fois par an à des régularisations en raison des mises à jour transmises par les Maires des Communes ou les usagers : il peut s'agir de factures complémentaires ou de dégrèvements de factures.

En règle générale, la redevance est facturée à l'occupant du logement.

Le propriétaire d'un logement en location ou le locataire doit transmettre la date du départ ou l'arrivée de son ou ses locataires à la Communauté de Communes. En l'absence de cette information, la redevance est exigible de droit au propriétaire, à charge pour lui d'en récupérer le montant auprès de son ou de ses locataires.

Le propriétaire qui vend sa résidence est tenu d'en informer la Communauté de Communes et de communiquer les coordonnées de l'acquéreur.

Modalité de calcul :

- ▶ Résidences principales : une redevance principale,
- ▶ Résidences secondaires : une redevance secondaire,
- ▶ Etablissements communaux : une redevance principale par commune,
- ▶ Artisans, société, entreprises ou auto-entrepreneurs : 1 redevance principale ou 1/2 redevance principale sur présentation d'un justificatif d'adhésion au SYDED (déchetterie).
- ▶ Gîtes saisonniers, meublés, gîtes d'étapes et chambres d'hôtes :
 - Gîtes saisonniers, meublés et gîtes d'étapes : 1 redevance secondaire,
 - Chambres d'hôtes : 1/2 redevance secondaire,
 - Chambres d'hôtes avec Tables d'hôtes : 1 redevance secondaire.



Association des Parents d'Élèves du Léoure

Cette association, à but non lucratif, reposant sur le bénévolat des enseignants et des parents, vise à soutenir les actions pédagogiques de nos trois écoles, en alimentant les coopératives scolaires, en payant les déplacements en car pour les sorties pédagogiques, ainsi que les fournitures scolaires de tous nos enfants.

Comme chaque année, 3 animations sont organisées :

Au 1^{er} trimestre : *le loto, à Montdoumerc, le 14 Décembre 2013*

Au 2^e trimestre : *le repas, à Belfort, le 12 Avril 2014*

Au 3^e trimestre : *la fête des écoles, à Fontanes, le 28 Juin 2014*

Nous vous attendons nombreux pour faire la fête et passer une bonne soirée dans la joie et la bonne humeur.

Une équipe qui s'est agrandie cette année vous attend nombreux pour aider au mieux les écoles de nos enfants :

Présidente :	Mme CASTELNAU Dorothée
Présidente adjointe :	Mme FOURES Sandrine
Trésorière :	Mme MARTY Caroline
Trésorière adjointe :	Mme BALITRAND Céline
Secrétaire :	Mme MARTY Christelle
Secrétaire adjoint :	Mme MOUNOU Katia



Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles, qu'ils soient enseignants, parent d'élèves, ou bien amis, qui, dans l'ombre, assurent toutes ces manifestations car sans eux, rien ne serait possible.

Le bureau de l'APE.

Atelier Créatif « Lous Aluserpits »

L'atelier LOUS ALUSERPITS a, au cours de la saison 2012-2013, fonctionné avec seulement des enfants du primaire qui ont exécuté bon nombre de travaux emportés chez eux, des petits cadeaux pour les parents à Noël et pour la fête des Mères et des Pères et d'autres vendus pour le compte de l'association au marché de Noël et au marché de Printemps de Belfort.

A la rentrée 2013 nous avons pu ouvrir un cours collégiens qui fonctionne quelques matinées pendant les congés scolaires avec 5 jeunes et un cours pour les primaires qui compte 3 enfants et fonctionne le mercredi matin en période scolaire.

Pour la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires posent problème en primaire. En fonction des enfants désireux de s'inscrire, nous verrons si cela peut fonctionner le mercredi après-midi, le samedi ou seulement comme les grands en période de congés. Il serait souhaitable que les personnes intéressées se manifestent dès la fin de l'année scolaire afin de pouvoir dégager une ligne directrice.



BONNE ANNÉE A TOUS.

La Présidente.

Les Genêts de Belfort



Depuis le 8 juin 2013, l'Amicale des Aînés Ruraux et des Retraités de Belfort du Quercy est devenue les Genêts de Belfort. C'est avec une large majorité que les adhérents ont voté pour cette dénomination du club. La fleur de genêts est une fleur représentative de notre commune et la prononciation peut être un clin d'œil à notre jeunesse ...

Les Genêts se portent bien avec ses 138 adhérents. Chacun en fonction de ses goûts peut participer à une ou plusieurs activités proposées : belote, pétanque, gymnastique d'entretien, patchwork, marche, danses traditionnelles et les ateliers du savoir-faire ouverts à tous.

La dernière activité créée cette année depuis septembre est la danse. C'est plus de 20 personnes qui suivent tous les mardis à 18h45 les cours prodigués par Tovo dans une superbe ambiance.

Nous faisons appel aux personnes désireuses de jouer à la belote les jeudis après-midi, elles seront les bienvenues.

Parmi les événements de l'année 2013, on retiendra les 3 concours de belote qui ont permis de rassembler de nombreuses équipes, concours clôturés par la traditionnelle soupe au fromage toujours concoctée par Renée Lacan,

le loto et la soirée créole. Cette soirée dansante a été un succès avec une chaude ambiance où le soleil a brillé dans le froid de l'hiver avec un menu, des déguisements et un décor dignes des îles lointaines !

Cette année, plus exactement le 22 février 2014, nous vous préparons un dépaysement italien avec une soirée « carnaval à Venise »

Toutes les autres activités sont reconduites et un calendrier de nos activités est disponible en mairie ou à notre local.

Les Genêts de Belfort vous souhaitent une très bonne année.



Hervé Dubéros apprend à plusieurs générations le travail de l'osier.



Josiane Morillon surveille l'atelier de confection de carte de vœux.



Claude Vérines donne des conseils pour la tailles des arbres.

Comité des fêtes de St Geniès et de la Millau

Tous les membres du comité tiennent à vous remercier chaleureusement pour votre participation à la fête de 2013 malgré le temps maussade qui était présent.

Grâce à vous, il y a eu 240 repas servis sous le chapiteau et quelques équipes de pétanqueurs courageux.

Nous vous attendons toujours aussi nombreux que les années passées pour la fête 2014 qui aura lieu le 31 août 2014 ; c'est ce qui fera la renommée de notre petite fête champêtre.

Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le comité.

Syndicat des chasseurs et propriétaires

Comme chaque fin d'année, nous vous présentons le bilan de notre saison de chasse 2012 / 2013 :

Les battues aux sangliers et chevreuils, avec les chasseurs de Labastide de Penne, nous ont permis d'atteindre notre quota de 48 chevreuils et 14 sangliers ont été tués.

Robert ROUX, notre garde communal, avec le « Rallye du Quercy Blanc » ainsi que les piégeurs de la commune ont attrapé un certain nombre d'animaux classés nuisibles : renards, blaireaux, fouines, corbeaux et pies.

Au printemps, nous avons lâché 12 couples de lièvres et pour la saison de chasse 2013 / 2014 et nous avons prévu 2 lâchers de 70 faisans de tir.

L'ensemble de nos manifestations habituelles sont reconduites pour l'année 2014 : le banquet ouvert à tous le **1^{er} mars 2014** et les ball-traps en mai et août.

Nous remercions **tous les propriétaires**, chasseurs ou non, qui mettent leurs terres à notre disposition pour le territoire de chasse ou la constitution de réserves communales.

Meilleurs vœux pour 2014 !



Les Amis de St Jean des Arades

L'association "Les amis de Saint-Jean des Arades" a été préoccupée en 2013 par les démarches diverses concernant les effets de la sécheresse de 2011.

En effet, un expert mandaté par l'assureur de la commune est venu sur place se rendre compte des dégâts sur les murs nord ouest de la chapelle et nous attendons son rapport.

Le repas annuel a eu lieu le samedi 27 juillet dans la salle des fêtes de Lapenche suite à la mauvaise météo et au fait que la salle des fêtes de Belfort n'était pas disponible.

Dans l'attente des réponses de l'expert et de l'assurance, nous restons mobilisés pour maintenir en bon état cet édifice communal dans son écrin de verdure.

Le bureau.



Chapelle Saint Jean des Arades.



Comité des fêtes

« Avis à la population !! »

Le comité des fêtes tient particulièrement à vous remercier cette année tous et toutes pour nous avoir suivi lors de toutes nos manifestations. Votre générosité ainsi que votre soutien nous ont aidés à faire vivre notre village.

Pour l'année à venir, nous vous proposons :



Samedi 11 janvier 2014 – Belote

Samedi 15 mars 2014 – soirée « Dancefloor » à thème

Samedi 3 mai 2014 – Apéro-concert

Samedi 21 juin 2014 – soirée « Grillades »

Mercredi 13 août 2014 après-midi – Animation pour les enfants suivi d'une Soirée avec « le Pyramix »

Jeudi 14 août 2014 – Apéro-concert (marché gourmand) et Soirée variété rock avec « Metchor »

Vendredi 15 août 2014 – Fête du melon

Samedi 16 août 2014 – Inter village, Apéro-concert / bandas suivi d'une Soirée Disco avec « le Pyramix »

Dimanche 17 août 2014 – Concours de pétanque

Samedi 25 octobre 2014 – Belote

Samedi 22 novembre 2014 – Soirée « vin nouveau »

Le bureau :

Président : Vincent RESCOUSSIE

Vice-Président : Rémi ROUMIGUIÉ

Trésorier : Pierre Cournut

Vice-Trésorière : Adeline CONTÉ

Secrétaire : Damien RESCOUSSIE

Vice-Secrétaire : Anthony CORRÊA D'ARANGO

et tous ses membres actifs
vous souhaitent

**une bonne et merveilleuse
année 2014 !!!!**

Maison et Terroir

(www.maison-terroir.sitew)

Une fois de plus, les animations de cette année ont connu un vif succès populaire, en particulier notre nouveauté 2013 : « le concours des marmitons ».

Pour l'année 2014, le calendrier des différentes manifestations de l'association « Maison et Terroir » est le suivant :

- **Marché aux fleurs** : dimanche 11 mai 2014,
- **Balade suivie d'un repas** : mardi 8 juillet 2014, et mardi 5 août 2014,
- **Concours de soupe** : samedi 11 octobre 2014,
- **Marché de Noël** : dimanche 7 décembre 2014,

Deux nouvelles animations devraient voir le jour :

- **Balade du patrimoine** : samedi 13 ou dimanche 14 septembre 2014,
- **Marché du terroir** : dimanche 12 octobre 2014.

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 4 janvier 2014 et, conformément à nos statuts, permettra le renouvellement de notre conseil d'administration.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

(contact : Yvette et Hugues ALLART 05.65.31.64.86 ou Marc DEBONDUE 05.65.21.14.93).

Pour ma part, en tant que Président sortant, je tiens à dire mon bonheur et ma fierté des réussites de cette association.

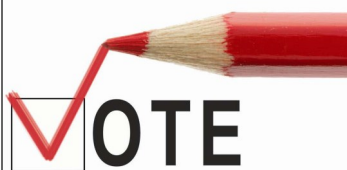
Je remercie particulièrement tous les membres qui ont permis ainsi d'animer tant de fois notre chère commune de Belfort du Quercy.

Je leur souhaite, ainsi qu'à tous les Belfortois et Belfortois d'agréables fêtes de fin d'année.

Le Président.



Concours de Soupe 2013.



Les Elections en 2014



* Les élections EUROPÉENNES :

Les élections 2014 sont les huitièmes élections européennes au suffrage universel direct à 1 tour.

Elles se dérouleront le 25 mai 2014 et permettront l'élection de 751 députés européens, représentant plus de 500 millions d'habitants et environ 388 millions d'électeurs dans les 28 états membres de l'Union. Ce seront les 2èmes élections pour les Croates, dont les 12 représentants ont d'ores et déjà été inclus dans le nouveau système de distribution des sièges.



* Les élections MUNICIPALES :

Les élections municipales françaises de 2014 sont organisées les 23 et 30 mars 2014.

Elles permettent le renouvellement des Conseillers municipaux des 36 700 Communes françaises. Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans dans l'ensemble des communes françaises.

Le mode de scrutin et le nombre d'élus de chaque conseil municipal sont fixés par le nombre d'habitants de chaque commune.

Belfort du Quercy : 509 habitants.
Mode de scrutin : Commune de moins de 1 000 habitants :

Scrutin majoritaire plurinominal avec panache.

Au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit.

Depuis la loi du 17 mai 2013, on ne peut être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature.

Le nombre de membres devant former le Conseil Municipal est déterminé en fonction de la population municipale légale au 1er janvier 2014.

- de 500 habitants : 11 conseillers,
de 500 à 1 500 habitants : 15 conseillers.

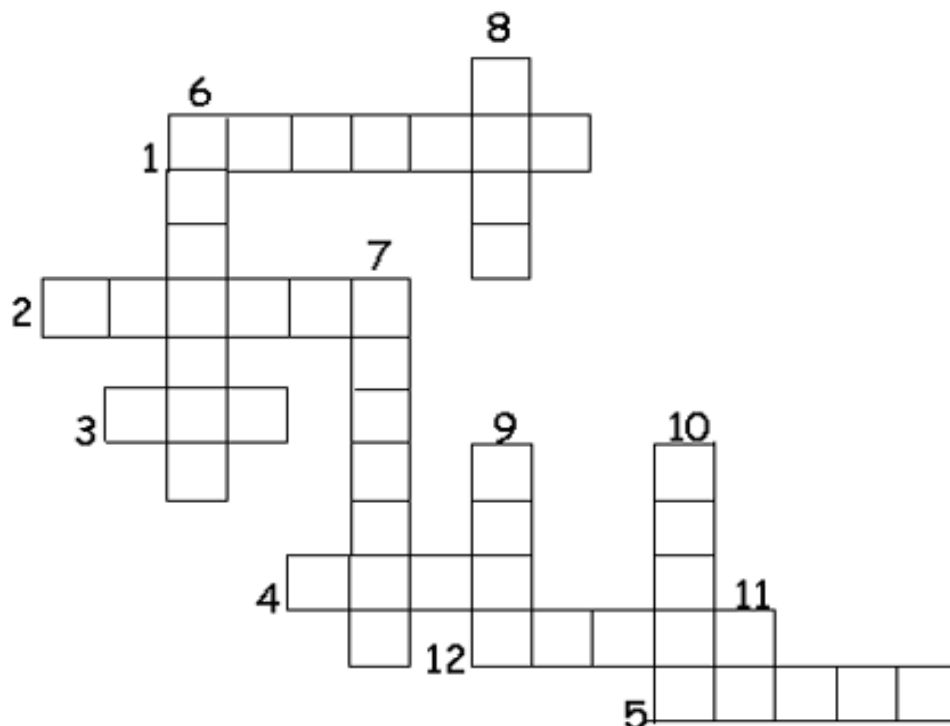
Election des Maires et Adjoints :

Dans toutes les Communes, le Maire et les Maires Adjoints sont élus au scrutin secret parmi les conseillers municipaux, au cours de la première réunion du Conseil Municipal, alors présidé de son doyen d'âge, et qui doit se tenir entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection complète du Conseil.



ELECTIONS MUNICIPALES
2014

Jeux, atelier créatif...



DÉFINITIONS



1. "Petit papa Noël" en est une très célèbre.
2. On y met les personnages de Noël.
3. Plante aux boules blanches et aux feuilles vertes. Au l'an neuf !
4. La du nouvel an suit de près la de Noël.
5. Elle est froide et recouvre la nature de son beau manteau blanc.
6. On en offre beaucoup à Noël.
7. Elles peuvent être filantes.
8. Attention mes feuilles vertes piquent !
9. Le vingt-cinq décembre.
10. Tu le décores avec des guirlandes.
11. Devant pas.
12. Petit personnage imaginaire et très malin. (dans les contes de fées)



espacejeux

Mots cachés

Cadeaux de Noël



t	i	s	a	p	i	p	p	b	e	p	é
r	d	p	c	h	o	c	o	l	a	t	s
o	s	é	h	n	é	o	z	u	é	r	b
t	r	l	g	e	o	z	p	i	p	i	c
t	u	e	u	u	u	c	o	j	é	b	
i	a	r	n	p	i	o	n	o	c	n	e
n	e	v	r	ë	s	s	u	o	i	n	a
e	d	i	n	e	t	t	e	a	u	a	n
t	a	l	d	l	t	i	r	m	b	r	i
t	c	u	v	o	i	t	u	r	e	s	s
e	e	u	r	t	e	s	d	l	n	n	r
j	h	p	e	l	u	c	h	e	l	t	t

poupée - nounours - train - voiture - livre -
puzzle - dinette - déguisement - trotinette -
bijou - peluche - jeu de société - chocolats

<http://www.teteamodeler.com>

Mots cachés

Des mots à l'occasion de Noël



t	i	s	a	p	i	n	p	b	m	p	r
i	r	p	s	è	o	j	o	u	e	t	d
g	s	a	h	r	é	o	u	o	r	r	é
g	r	l	i	e	g	t	p	h	d	a	c
g	u	n	b	n	c	u	é	o	é	i	o
s	a	i	n	o	e	l	e	t	c	n	r
c	e	t	r	ë	e	a	r	t	e	n	a
u	d	u	r	l	d	h	u	e	m	a	t
r	a	l	i	l	a	i	n	a	b	i	i
u	c	o	n	o	u	n	o	u	r	s	o
b	t	u	t	t	e	s	d	l	e	i	n
é	h	l	c	r	l	a	o	e	l	e	s

père-noël, traineau, renne, hotte, sapin, lutin
décorations, étoile, guirlande, décembre
jouet, train, poupée, nounours, cadeau

<http://www.teteamodeler.com>

Fabrication d'une carte de vœux !

① Plier la feuille de papier cartonné en deux pour faire la carte. Au besoin, retailler la carte pour qu'elle soit à la dimension souhaitée.

② Découper un carré de 12 cm de côté.

③ Plier le carré en quatre par les diagonales pour obtenir un triangle isocèle.

④ Tracer la hauteur du triangle et couper les 4 épaisseurs jusqu'à la moitié de la hauteur.



⑤ Découper des entailles sur les côtés A et B du triangle.



⑥ Ouvrir le triangle.

⑦ Plier et coller les pointes de chaque branche de l'étoile.



SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE A LALBENQUE

LE CENTRE
D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE
LALBENQUE

20 Sapeurs-Pompiers
Volontaires

200 Interventions
par an

6 Véhicules
de secours

11 Communes
défendues



**POURQUOI
PAS VOUS ?**

**SAPEUR
POMPIER
VOLONTAIRE**

- Des hommes ou des femmes, de toutes origines socioprofessionnelles
- Des conditions d'accès peu restrictives
- Quelques heures par mois
- Une adaptation aux contraintes professionnelles et familiales
- Une activité indemnisée



Les Pompiers du Lot - Contact : 05 65 23 05 81

**DISPONIBLE ?
ENVIE D'ÊTRE UTILE ?**

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE

**La qualité de l'eau sur votre
Commune vous intéresse ?**

Je vous invite à vous rendre sur le
site du :

**Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé**

- qualité de l'eau,
- résultat de contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable,
- carte de France permettant l'accès aux analyse effectuées sur toutes les communes.



- MAIRIE de Belfort du Quercy 05.65.31.60.58.
- Agence Postale Communale 05.65.31.60.58.
- Restaurant Scolaire 05.65.31.74.20.
- École Communale 05.65.31.74.20.
- Gendarmerie de Lalbenque 05.65.31.60.17.
- Allo enfance maltraitée 119
- Accueil sans abris 115
- Centre anti poison 05.61.49.33.33.
- Perception de Lalbenque 05.65.31.60.31.
- Préfecture du Lot 05.65.23.10.00.
- Ordures ménagères CCPL Lalbenque 05.65.24.22.50.
- Direction Départementale du Territoire 05.65.20.43.10.
- SAUR urgence 24h/24h 05.81.91.35.07.
- Service Technique France Télécom 39.01.
- Horloge parlante 08.99.88.10.10.

**LES NUMÉROS
UTILES**



BELFORT-DU-QUERCY

	<i>Matin</i>	<i>Après Midi</i>
LUNDI	9h – 12h	
MARDI	9h – 12h	14h – 16h
MERCREDI	9h – 12h	
JEUDI	9h – 12h	14h – 16h
VENDREDI	9h – 12h	
SAMEDI	9h – 12h	



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

Meilleurs vœux de joie, bonheur et santé.